

CH_VB 93.3406 vom 17. Dezember 1993

Bundesverwaltung, 1993-12-17, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_93.3406

FR: CH_VB 93.3406 du 17 décembre 1993

IT: CH_VB 93.3406 del 17 dicembre 1993

Erwägungen

E. 17

Dezember 1993 N 2557 Interpellation Etique In diesem Zusammenhang bitte ich den Bundesrat um Beantwortung folgender Fragen: 1. Kann der Bundesrat die SBB veranlassen, die Variante der Regionalplanungsverbände eingehend zu prüfen? 2. Kann der Bundesrat zusichern, dass zumindest der Bahnverkehr Lyss-Büren aufrechterhalten bleibt? 3. Wie sieht die Zukunft der Bahnlinie Lyss-Kerzers aus (Pilotstudie «Broye»)?

Texte de l'interpellation du 22 septembre 1993 II y a environ six mois, on a eu connaissance de l'intention des CFF de supprimer partiellement le trafic des voyageurs sur la ligne Lyss-Soleure. Les CFF avaient initialement donné l'assurance à l'organe de coordination des quatre associations de planification régionale intéressées que l'on procéderait d'abord sérieusement et sans idées préconçues à l'étude de quatre possibilités bien distinctes de restructuration. Avant que l'on ne dispose de ces études, les CFF ont à présent manifestement décidé de favoriser nettement le remplacement intégral de la ligne par un service d'autocars. Or cette solution ne tient nullement compte des besoins de la région concernée. Les associations de planification régionale intéressées ont maintenant élaboré un projet d'offre susceptible de faire l'unicité et qui prévoit pour l'essentiel le maintien de la ligne ferroviaire entre Lyss et Buren et son remplacement par un service d'autocars entre cette localité et Soleure. D'importantes économies pourraient ainsi être réalisées. A ce propos, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes: 1. Le Conseil fédéral peut-il obtenir que les CFF étudient attentivement la solution proposée par les associations précitées? 2. Peut-il donner l'assurance que les communications ferroviaires seront maintenues au moins entre Lyss et Buren? 3. Quelles sont les perspectives pour la ligne ferroviaire Lyss-Chiètres (étude pilote «Broyé»)?

Mitunterzeichner-Cosignataires:
Keine -Aucun Schriftliche Begründung - Développement par écrit
Der Urheber verzichtet auf eine Begründung und wünscht eine schriftliche Antwort. Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 17. November 1993
Rapport écrit du Conseil fédéral du 17 novembre 1993

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.